



2026/28

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GÉNISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>31 MARS 2026</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 7 AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de <b>Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</b></p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>31 MARS 2026</p>	<p><b>Étaient présents :</b></p> <p>Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. CHAPUS Benoît-Joseph, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE LATCHIMY Yolen, Madame SATGÉ Daphné, M. LENNE Frédéric, Madame L'HOMME Céline, Monsieur ESNAULT Jean-François, Madame PEETERS Stéphanie, Madame BLIMON Rachel, M. LANSARD RUIZ Pierre, M. ROTA Alexis</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 17</p> <p>VOTANTS : 18</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p><b>Pouvoir :</b> M. CARTEYRON Étienne donne pouvoir à M. LAPORTE Francis</p> <p><b>Absente :</b> BOUTOULE Émilie</p> <p>M. LAPORTE Francis a été élu Secrétaire de séance.</p>
<p><b>OBJET :</b> Modification de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du groupe scolaire entre le SDEEG et la Commune</p>	<p>Par délibération n° 2024/05 du 18 janvier 2024, la Commune de GÉNISSAC a décidé de conclure avec le SDEEG une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la mise œuvre de l'opération de rénovation globale du Groupe scolaire.</p> <p>Comme le prévoit les article 8 et 10 de la présente convention, les coûts du projet à la suite de la sélection des entreprises, les avenants de travaux passés et les remarques opérées par la paierie départementale demandent une actualisation de celle-ci tant sur les frais de gestion, sur l'annexe 2 (Programme technique et financier de l'opération de rénovation globale), sur l'annexe 3 (Plan de</p>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p><b>31 MARS 2026</b></p>	<p>financement pluriannuel prévisionnel) et sur la réversion des Certificats d'Economie d'Énergie (C.E.E).</p> <p>La délibération initiale prévoyait des frais de gestion estimés à 34,82 % et évalués à 776 980,29 € TTC et un montant du projet évalué à 2 231 156,30 € TTC.</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p><b>31 MARS 2026</b></p>	<p>L'exécution du projet conduit à la révision ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Montant réel de l'opération de rénovation : 2 108 697,88 € TTC</b></li> <li>- <b>Frais de gestion : 25,79 % soit 543 876,88 € TTC</b></li> </ul> <p>Concernant le reversement des Certificats d'Énergie, celui-ci se ne se fera pas directement à la Commune mais sera déduit directement des remboursements de celle-ci. Cette déduction sera exposée dans le Plan de financement pluriannuel prévisionnel (annexe 3) et définitif (annexe 6).</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 17</b></p> <p><b>VOTANTS : 18</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, <b>à l'unanimité</b>,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les modifications de la convention de la délégation de maîtrise d'ouvrage et ses annexes.</li> <li>- <b>DONNE POUVOIR</b> à Madame le Maire ou à son représentant pour la signature de la convention de mandat modificative ci-jointe avec ses annexes.</li> </ul>
<p><b>OBJET : Modification de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du groupe scolaire entre le SDEEG et la Commune</b></p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p>  <p>Francis LAPORTE</p>